

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1226**20 novembre 2003****SOMMAIRE**

Aline International S.A., Luxembourg	58841	Fifty Four S.A., Luxembourg	58839
Aoyama S.A., Luxembourg	58806	Fifty Four S.A., Luxembourg	58840
Arrows Due S.A., Luxembourg	58815	Financial Hugo S.A., Luxembourg	58811
Arrows Due S.A., Luxembourg	58815	Florval S.A., Luxembourg	58802
Atelier Questiaux, S.à r.l., Bereldange	58810	Fornebulux S.A.H., Luxembourg	58840
Atelier Questiaux, S.à r.l., Bereldange	58811	(The) Four Plus (Luxembourg) S.A., Luxembourg	58828
Atols Investissements, S.à r.l., Luxembourg	58841	(The) Four Plus (Luxembourg) S.A., Luxembourg	58828
BL-Brecher Luxemburg & Deutschland, S.à r.l., Niederanven	58803	G.B.O.-General Beverage Overseas S.A., Luxembourg	58808
Bold Flyer Enterprises Holding S.A., Luxembourg	58827	G.B.O.-General Beverage Overseas S.A., Luxembourg	58808
Bootes S.A., Luxembourg	58828	G.B.O.-General Beverage Overseas S.A., Luxembourg	58809
BWI International Holdings S.A. (Force, Fortune, Fortress), Luxembourg	58829	Gercom S.A., Luxembourg	58811
BWI International Holdings S.A. (Force, Fortune, Fortress), Luxembourg	58829	Gercom S.A., Luxembourg	58811
Carbolux Trading S.A., Luxembourg	58843	Getral S.A., Luxembourg	58821
Carbolux Trading S.A., Luxembourg	58843	Giroinvest S.A., Luxembourg	58836
Co-Trans, S.à r.l., Findel	58812	Globalrights Holding S.A., Luxembourg	58812
Cofiri Management S.A., Luxembourg	58828	Globalrights Holding S.A., Luxembourg	58813
Continental Finance Group S.A., Luxembourg	58813	Globalrights Holding S.A., Luxembourg	58813
Coris Holding S.A., Luxembourg	58803	Habri S.A., Luxembourg	58841
Coris Holding S.A., Luxembourg	58803	IBC International Holdings S.A. Fulcrum, Luxembourg	58830
Dardant-Pinto, S.à r.l., Dudelange	58837	Immoco, S.à r.l., Rumelange	58832
Dardant-Pinto, S.à r.l., Dudelange	58838	Indralux S.A., Luxembourg	58833
Dardant-Pinto, S.à r.l., Dudelange	58838	Lab Data Centre S.A., Münsbach	58837
Dean & Summer International Holding S.A., Luxembourg	58826	LaSalle Euro Growth II Finance, S.à r.l., Luxembourg	58832
Dexis Holding S.A., Luxembourg	58805	LaSalle Euro Growth II S.C.A., Luxembourg	58836
Dexis Holding S.A., Luxembourg	58805	LaSalle Euro Growth II, S.à r.l., Luxembourg	58833
Dise S.A., Luxembourg	58824	LaSalle Investment Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	58833
Dise S.A., Luxembourg	58824	LEG II Euro Holdings, S.à r.l., Luxembourg	58832
Dise S.A., Luxembourg	58824	LEG II Hellenic Holdings, S.à r.l., Luxembourg	58832
Dolcelux S.A., Strassen	58813	Lentze Parc, S.à r.l., Bertrange	58841
Ekab S.A., Luxembourg	58814	Lindway Invest S.A., Luxembourg	58804
Erdi S.A., Luxembourg	58825	Lindway Invest S.A., Luxembourg	58804
Eurochroma Holdings S.A., Luxembourg	58823	Lux Energ Resources Investments S.A., Luxembourg	58824
Eurochroma Holdings S.A., Luxembourg	58830	Luxtracing S.A., Schifflange	58813
Falke Holding S.A., Luxembourg	58810		
Falke Holding S.A., Luxembourg	58810		
Façades Santini, S.à r.l., Luxembourg	58816		

Markett S.A., Luxembourg	58832	Soprinvest S.A., Luxembourg	58805
Mega Europe Finance S.A., Luxembourg	58804	Spacegen S.A., Luxembourg	58807
Mega Europe Finance S.A., Luxembourg	58804	Spacegen S.A., Luxembourg	58807
Nefertari S.A., Luxembourg	58840	Teksid Aluminum -Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	58825
Novelco S.A.H., Luxembourg	58803	Texanox Lux S.A.H, Luxembourg	58839
Pan European Ventures S.A., Luxembourg	58806	Titane Holding S.A., Luxembourg	58831
Polybotes Investments S.A., Luxembourg	58809	Titane Holding S.A., Luxembourg	58831
Profex S.A., Luxembourg	58839	TK Aluminum Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxem- bourg	58825
Provimplux Investments S.A., Luxembourg	58807	Tofi Holding S.A., Luxembourg	58826
Redwall International S.A., Luxembourg	58802	Tofi Holding S.A., Luxembourg	58826
S.A. Euro-Holdings, Luxembourg	58829	Tofi Holding S.A., Luxembourg	58826
Saint Benoît S.A.H., Luxembourg	58848	Torak, S.à r.l., Wintrange	58823
Saint Benoît S.A.H., Luxembourg	58848	Tosinvest International S.A., Luxembourg	58833
Savea S.A., Luxembourg	58831	Tosinvest International S.A., Luxembourg	58833
Schwalbe S.A., Luxembourg	58806	Tüv Rheinland Luxembourg, G.m.b.H., Livange . . .	58830
Schwalbe S.A., Luxembourg	58806	Universal Trading Oil Company 1981 S.A., Luxem- bourg	58813
Sefin S.A., Luxembourg	58845	Vision International S.A., Luxembourg	58824
Sefin S.A., Luxembourg	58847	W.S.A., Agence de Gestion de Dépôts - Warehou- ses Service Agency, Dudelange	58808
Siratec Lux, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	58812	Webimmosa.com S.A., Luxembourg	58810
Siratec Lux, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	58812	(The) West of England S hip Owners Mutual Insurance Association (Luxembourg), Luxem- bourg	58844
Siratec Lux, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	58812	(The) West of England S hip Owners Mutual Insurance Association (Luxembourg), Luxem- bourg	58844
Sisco S.A., Luxembourg	58847	York S.A., Luxembourg	58807
Société Civile de Gestion SR22, Peppange	58818		
Société de Participation du Grand-Duché S.A., Luxembourg	58827		
Société de Participation du Grand-Duché S.A., Luxembourg	58827		
Société de Participation du Grand-Duché S.A., Luxembourg	58827		
Société de Participation du Grand-Duché S.A., Luxembourg	58827		

REDWALL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.778.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 23 octobre 2003, la Fiduciaire MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de Mme Myriam Spiroux-Jacoby, démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004. La même assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 octobre 2003.
Pour REDWALL INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG S.A.
Société Anonyme
C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07464. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071634.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

FLORVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 58.474.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 octobre 2003.

FIDUPAR
Signatures

(071731.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

CORIS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 70.658.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 9 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 726 du 30 septembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

CORIS HOLDING, Société Anonyme

Signature

(071163.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

CORIS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 70.658.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 octobre 2003 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs GianFranco Lusso, Luciano Dal Zotto et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

Pour extrait conforme

CORIS HOLDING, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00548. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071166.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

NOVELCO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 18.920.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange en date du 7 décembre 1981, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 43 du 3 mars 1982; les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 28 mai 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 12 du 14 janvier 1991, et en date du 4 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 492 du 20 octobre 1993. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2001, extrait publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 701 du 7 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00546, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

NOVELCO, Société Anonyme Holding

Signature

(071170.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

BL-BRECHER LUXEMBURG & DEUTSCHLAND, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-6940 Niederanven, 188, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 30.887.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07135, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Signature.

(071380.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

LINDWAY INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 85.596.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 693 du 6 mai 2002. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 19 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 901 du 13 juin 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00544, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

LINDWAY INVEST, Société Anonyme

Signature

(071172.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

LINDWAY INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 85.596.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2003 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano Dal Zotto et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

L'Assemblée a nommé en qualité d'administrateur, pour un terme d'une année, Madame Nathalie Thunus, administrateur de sociétés, demeurant à L-8540 Ospern, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

Enfin, l'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

Pour extrait conforme

LINDWAY INVEST, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071175.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

MEGA EUROPE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.228.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(071254.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

MEGA EUROPE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.228.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(071249.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

DEXIS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 67.684.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 153 du 9 mars 1999.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

DEXIS HOLDING, Société Anonyme

Signature

(071188.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

DEXIS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 67.684.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 octobre 2003 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur du Marquis Gianluca Spinola et de Messieurs Robert Leon, Luciano Dal Zotto et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

Pour extrait conforme

DEXIS HOLDING, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071190.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

SOPRINVEST S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 29, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 87.912.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société SOPRINVEST S.A. en date du 13 juin 2003 que:

Première résolution

L'assemblée approuve les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le bilan et le compte de profits et pertes tels qu'ils ont été présentés, et décide d'affecter le résultat de l'exercice 2002 au compte Report à Nouveau.

Troisième résolution

Décharge est donnée aux administrateurs de leur mandat de gestion.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de Mme Christiane Lacroute en tant qu'Administrateur-Déléguée et nomme en remplacement M. Patrick Dussault, 29, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de CDL EXPERTISE, S.à r.l., 29, rue Philippe II L-2340 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes et lui donne quitus de son mandat de gestion.

L'assemblée nomme en remplacement: DPLX, S.à r.l., 29, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00792. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071611.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

SCHWALBE, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.448.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 5 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 577 du 12 août 2000.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

SCHWALBE, Société Anonyme

Signature

(071194.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

SCHWALBE, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.448.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 octobre 2003 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Fabio Montauti, Luca Spinola, Luciano Dal Zotto et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

Pour extrait conforme

SCHWALBE, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071196.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

AOYAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 72.295.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 novembre 2003 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire, en remplacement de DELOITTE S.A. (anciennement DELOITTE & TOUCHE S.A.), démissionnaire.

Pleine et entière décharge a été accordée au commissaire démissionnaire.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2004.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071439.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

PAN EUROPEAN VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.052.

Le bilan de la société au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(071228.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

SPACEGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 50.436.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(071317.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

SPACEGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 50.436.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(071316.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

YORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.862.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 novembre 2003 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire, en remplacement de DELOITTE S.A. (anciennement DELOITTE & TOUCHE S.A.), démissionnaire.

Pleine et entière décharge a été accordée au commissaire démissionnaire.

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2004.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00868. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071440.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

PROVIMLUX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.571.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Conseil d'Administration du 8 septembre 2003 que Monsieur Nicolas Holzman a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société, et que Madame Claire Gawer a été cooptée en tant qu'administrateur avec effet au 8 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071214.3/1035/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

**W.S.A., AGENCE DE GESTION DE DEPOTS - WAREHOUSES SERVICE AGENCY, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 16.461.

Les comptes annuels au 30 septembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00955, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE

Signature

(071607.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

G.B.O.-GENERAL BEVERAGE OVERSEAS, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 10.460.

Société anonyme constituée sous la dénomination de BOTAL S.A., suivant acte reçu par Maître Albert Stremmer, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 18 octobre 1972, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 195 du 30 novembre 1972. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 270 du 22 novembre 1980. Les statuts ont ensuite été modifiés et la dénomination sociale a changé en G.B.P.-GENERAL BEVERAGE PANAMERICANA suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 18 décembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 81 du 26 mars 1988. Ensuite, les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 4 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 457 du 10 décembre 1991. La société a adopté la présente dénomination sociale suivant acte reçu par le même notaire en date du 22 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 220 du 25 mai 1992. Enfin, les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 23 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 48 du 2 février 1993, suivant acte reçu par le même notaire en date du 4 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 505 du 25 octobre 1993, suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 juillet 1993, publié au Mémorial C N° 505 du 25 octobre 1993, suivant acte reçu par le même notaire en date du 17 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 153 du 28 mars 1997 et suivant acte reçu par le même notaire en date du 9 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 435 du 16 juin 1998.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00535, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Conformément à la proposition faite par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 15 octobre 2003 a décidé de reporter à nouveau le résultat déficitaire de l'exercice de 1.738.384,63 USD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

G.B.O.-GENERAL BEVERAGE OVERSEAS, Société Anonyme

Signature

(071185.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

G.B.O.-GENERAL BEVERAGE OVERSEAS, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 10.460.

Société anonyme constituée sous la dénomination de BOTAL S.A., suivant acte reçu par Maître Albert Stremmer, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 18 octobre 1972, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 195 du 30 novembre 1972. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 270 du 22 novembre 1980. Les statuts ont ensuite été modifiés et la dénomination sociale a changée en G.B.P.-GENERAL BEVERAGE PANAMERICANA suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 18 décembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 81 du 26 mars 1988. Ensuite, les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 4 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 457 du 10 décembre 1991. La société a adopté la présente dénomination sociale suivant acte reçu par le même notaire en date du 22 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 220 du 25 mai 1992. Enfin, les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 23 novembre 1992, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 48 du 2 février 1993, en date du 4 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 505 du 25 octobre 1993, en date du 14 juillet 1993, acte publié au Mémorial C N° 505 du 25 octobre 1993, en date du 17 décembre 1996, acte

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 153 du 28 mars 1997 et en date du 9 mars 1998, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 435 du 16 juin 1998.

En vertu des dispositions de l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes annuels consolidés au 31 mars 2003, le rapport consolidé de gestion, ainsi que le rapport de la personne chargée du contrôle de ces comptes, de la société BACARDI-MARTINI BV, avec siège à Amsterdam (Pays-Bas), enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.B.O.-GENERAL BEVERAGE OVERSEAS, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071181.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

G.B.O.-GENERAL BEVERAGE OVERSEAS, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 10.460.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 15 octobre 2003 a reconduit pour un terme d'une année le mandat d'administrateur de Messieurs Atul Vora et Luciano Dal Zotto, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

L'Assemblée a nommé en qualité d'administrateur, pour un terme d'une année, Monsieur Roberto Di Natale, Directeur Financier, demeurant à I-10123 Turin, son mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

Messieurs Luigi Combetto, Vittorio Costa et Robert Roderich n'étant pas reconduits, il n'a pas été pourvu au remplacement de deux administrateurs, de sorte que l'Assemblée a constaté et approuvé que le nombre des administrateurs de la société a été réduit de cinq à trois membres.

Enfin, l'Assemblée reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux Comptes de la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, dont le mandat expirera également à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

Pour extrait conforme

G.B.O.-GENERAL BEVERAGE OVERSEAS, Société Anonyme

L. Dal Zotto

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071192.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

POLYBOTES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 84.651.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2003 que:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg (L).
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L).
- Monsieur René Schmitter, licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg (L).

Ont été réélus Administrateurs pour la durée de trois années, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Et que

- Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg (L).

A été réélu Commissaire aux comptes pour la durée de trois années, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071593.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

FALKE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 75.221.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 7 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 538 du 27 juillet 2000.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

FALKE HOLDING, Société Anonyme

Signature

(071198.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

FALKE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 75.221.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 octobre 2003 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Fabio Montauti, Luca Spinola, Luciano Dal Zotto et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

Pour extrait conforme

FALKE HOLDING, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071200.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

WEBIMMOSA.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 22.947.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2003

Les mandats des administrateurs Madame Sylvie Wilhelmy, Monsieur Gérard Reichel, et Monsieur Gilbert Ballini, ainsi que du commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN, sont prorogés pour une nouvelle période de six ans et viendront donc à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2009 approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008.

Pour réquisition et publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(071255.3/502/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

ATELIER QUESTIAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 33A, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 68.797.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(071294.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

ATELIER QUESTIAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 33A, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.797.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2003, réf. LSO-AJ03438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(071296.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

GERCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 50.481.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(071314.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

GERCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 50.481.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(071312.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

FINANCIAL HUGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 65.212.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 24 octobre 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071589.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

**SIRATEC LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TECHNOFOCUS, S.à r.l.).**

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Marie-Adelaïde.
R. C. Luxembourg B 51.152.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(071305.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

**SIRATEC LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TECHNOFOCUS, S.à r.l.).**

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Marie-Adelaïde.
R. C. Luxembourg B 51.152.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(071307.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

**SIRATEC LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TECHNOFOCUS, S.à r.l.).**

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Marie-Adelaïde.
R. C. Luxembourg B 51.152.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03424, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(071308.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

GLOBALRIGHTS HOLDING, Société Anonyme Holding (dissoute).

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 61.684.

—
Le bilan de dissolution au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Signature.

(071382.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

CO-TRANS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1360 Findel, Cargo Center.
R. C. Luxembourg B 48.782.

—
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07155, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Signature.

(071389.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

DOLCELUX, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.801.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07117, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Signature.

(071390.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

UNIVERSAL TRADING OIL COMPANY 1981, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 58.579.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07119, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Signature.

(071391.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

CONTINENTAL FINANCE GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 64.751.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07123, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Signature.

(071393.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

GLOBALRIGHTS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 61.684.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07130, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Signature.

(071395.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

GLOBALRIGHTS HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 61.684.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07133, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Signature.

(071396.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

LUXTRACING, Société Anonyme.

Siège social: L-3839 Schifflange, 5, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 87.494.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07154, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Signature.

(071400.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

EKAB S.A., Société Anonyme,
(anc. EKAB HOLDING S.A.).
 Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
 R. C. Luxembourg B 62.308.

L'an deux mille trois, le vingt octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EKAB HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, R. C. Luxembourg section B numéro 62.308, constituée suivant acte reçu le 2 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 210 du 3 avril 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus le 11 juillet 2000, publiés au Mémorial C n° 4 du 3 janvier 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Ana Dias, employée privée domiciliée professionnellement au 3, Place Dargent à L-1413 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les sept mille cinq cents (7.500) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modifications des statuts pour renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de se doter de statuts conformes à ceux d'une société pleinement imposable.

2. Modification de la première phrase de l'article premier qui aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de EKAB S.A.»

3. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article deux des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

4. Modification de l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de juin à huit heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

5. Modification de l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de doter la Société de statuts conformes à ceux d'une société pleinement imposable.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 1^{er}, 2 et 15 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (premier alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de EKAB S.A.»

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de juin à huit heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Dias, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 95, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

J. Elvinger.

(071495.3/211/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

ARROWS DUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.041.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour ARROWS DUE S.A.

Signature

(071455.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

ARROWS DUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.041.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour ARROWS DUE S.A.

Signature

(071456.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

FAÇADES SANTINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2665 Luxembourg, 15, rue du Verger.

R. C. Luxembourg B 96.609.

STATUTS

L'an deux mille trois, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

A comparu:

Monsieur Alfio Santini, maître maçon-façadier, né le 25 décembre 1946 à San Demetrio nei Vestini (Italie) époux de Lydie Ferro, demeurant à L-2665 Luxembourg, 15, rue du Verger.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. Objet

La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de façades et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Art. 3. Dénomination

La société prend la dénomination de FAÇADES SANTINI, S.à r.l.

Art. 4. Durée

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Des succursales pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en espèces, attribuées en totalité à l'associé unique, en rémunération de son apport.

La somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), se trouve partant dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés

Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 12. Gérance

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation

Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2003.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille six cents euros (1.600,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, Monsieur Alfio Santini, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique Monsieur Alfio Santini se désigne lui-même comme gérant unique de la société à responsabilité limitée FAÇADES SANTINI, S.à r.l., pour une durée illimitée.

Il engage valablement la société par sa seule signature, sans limitation de montants.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-2665 Luxembourg, 15, rue du Verger.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du comparant, celui-ci connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Santini, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 novembre 2003, vol. 523, fol. 49, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 4 novembre 2003.

J. Gloden.

(071646.3/213/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

SOCIETE CIVILE DE GESTION SR22, Société Civile.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg E 177.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le trois octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Alain Edgard Marie René De Ketelaere, Directeur financier, né le 27 novembre 1951 à Buta (République Démocratique du Congo), demeurant à B-7000 Mons, rue du Parc n° 5,

2. David Manuel De Ketelaere, Employé, né le 16 mars 1979 à Frameries (Belgique), demeurant à 1204 Genève (Suisse), rue de la Coulouvrenière n° 16, appartement 61,

ici représenté par Monsieur Alain Edgard Marie René De Ketelaere, précité, en vertu d'une procuration donnée le 25 septembre 2003,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant à l'acte et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle est formalisée.

3. Raymond Victor Delaet, Gérant de société, né le 15 mars 1955 à Willebroek (Belgique), demeurant à B-6230 Pont-à-Celles, Chaussée de Nivelles n° 601.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils entendent constituer entre eux.

Titre 1^{er}.- Dénomination - Objet - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile particulière qui prendra la dénomination SOCIETE CIVILE DE GESTION SR22.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition d'un avion de type privé, la gestion et le partage des coûts d'utilisation de cet avion par les associés de la société.

Art. 3. Le siège social est établi à Peppange.

Titre II.- Capital social - Parts d'intérêts

Art. 4. Le capital social est fixé à EUR 10.000,- (dix mille euros). Il est représenté par cent (100) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale.

Art. 5. Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun. Ce dernier devra être agréé par décision des associés prise à la majorité des deux/tiers (2/3) du capital existant.

Le même agrément est requis pour les représentants des mineurs, administrateurs légaux ou tuteurs. En cas de refus, il y aura lieu à nomination d'un administrateur ou tuteur ad hoc, agréé préalablement. Jusqu'à ces désignations la société peut suspendre l'exercice des droits afférents. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nue-propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Titre III.- Durée - Dénonciation

Art. 6. La société est constituée pour une durée limitée de 20 ans.

Art. 7. Les associés minoritaires pourront dénoncer leur participation dans la société. Elle se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis d'un mois avant l'échéance. Le ou les associés minoritaires désireux de sortir de la société suivront les dispositions de l'article dix des statuts.

L'associé majoritaire pourra dénoncer sa participation dans la société sous réserve d'une décision prise par les associés à la majorité de 80% du capital social. En cas de sortie de l'associé majoritaire, celui-ci suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Titre IV.- Transmissions et cessions de parts

Art. 8. Les parts sont librement transmissibles pour cause de mort, même par dispositions de dernière volonté, mais exclusivement en ligne directe et au conjoint.

Pour tout autre héritier les dispositions de l'article dix des statuts sont à suivre.

Art. 9. Entre vifs, les parts sont librement cessibles entre associés, que ce soit à titre onéreux ou gratuit.

Art. 10. Dans tous les autres cas, les parts ne pourront être cédés qu'en respectant les dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés avec application d'une majorité de 80% et en ce qui concerne l'évaluation du principal élément d'actif de la société à savoir: l'avion, celui-ci sera évalué en fonction de la valeur des deux postes suivants:

- poste «Reste Avion» égal au coût d'acquisition de l'avion hors prix du moteur et de l'hélice, déduction faite du cumul de l'amortissement pratiqué depuis l'acquisition auquel se rajoute l'amortissement de l'année en cours calculé au prorata temporis (tout mois entamé est considéré pour son entièreté).

- poste «Coût moteur + hélice» égal au coût du moteur et de l'hélice déduction faite du montant horaire d'usure multiplié par le nombre total des heures effectuées.

Le tout étant proratisé en fonction du nombre de parts détenues par l'associé dans la société.

Art. 11. Les cessions de parts s'opéreront conformément à l'article 1690 du Code civil, et seront publiées conformément à l'article 11 bis, paragraphe 2, point 3 de la loi du 10 août 1915.

Titre V.- Administration et surveillance

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs associés-gérants nommés et révoqués ad nutum par les associés décidant à la majorité de 80% des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

La société est engagée par la signature individuelle d'un seul des gérants.

Art. 13. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire ou autoriser tous les actes, actions et opérations rentrant dans son objet, à l'exception des actes de dispositions réservés à l'assemblée générale des associés et dont il est question au dernier alinéa du présent article.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations. Ils touchent les sommes dues à la société à quelque titre et pour quelque cause que ce soit; ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement. Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent et signent toutes subrogations, postpositions et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions, privilèges et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent l'ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

L'assemblée des associés a la compétence exclusive pour décider de tous actes de dispositions des actifs mobiliers de la société, tel que vente, achat, échange, constitution d'hypothèques.

Elle décidera alors à la majorité de 80% du capital social.

Art. 14. Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et des engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et des engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les gérants ou mandataires spéciaux de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créan-

ciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et exclusivement sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 15. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Titre VI.- Assemblées

Art. 16. Les associés se réunissent en assemblée aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, et au moins une fois l'an pour approuver les comptes sociaux.

Le droit de convocation appartient à chaque gérant et à chaque associés détenant au moins un cinquième du capital.

Les convocations ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins huit jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'ordre du jour.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés. De leur accord unanime, les décisions peuvent être prises par voie circulaire.

Art. 17. Toute assemblée n'est valablement constituée que si elle réunit un quorum de présence de 80% du capital existant.

Toutes décisions, même celles modificatives des statuts, ne sont valablement prises qu'à la majorité de 80% du capital social.

Les assemblées sont présidées par l'associé Gérant.

Titre VII.- Dissolution - Réduction de capital

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Art. 20. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés:

De même l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société; celle-ci continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire lesquels ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leurs parts fixée conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés, qui s'impose donc notamment en cas de faillite ou de déconfiture.

Les héritiers et légataires de parts soumis à agrément ou non, ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société et doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 21. Les modifications des présents statuts peuvent se faire par actes sous seing privé, à publier par extraits dans les cas prescrits par les articles 8 et 11 bis de la loi 10 août 1915.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 22. Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération du capital

Ensuite les comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elles souscrivent les cents parts comme suit:

M. Alain De Ketelaere, préqualifié, vingt-cinq parts	25
M. David De Ketelaere, préqualifié, soixante-dix parts	70
M. Raymond Delaet, préqualifié, cinq parts	5
Total: cent parts	100

Ces parts d'intérêts ont été intégralement libérées par les associées par des versements en espèces d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-).

Par suite des versements effectués, le montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Les associées se donnent les uns aux autres quittance et décharge.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite à sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.150,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. La société est gérée et administrée par un associé-gérant.
2. Est nommé associé-gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Alain De Ketelaere, Directeur financier, né le 27 novembre 1951 à Buta (République Démocratique du Congo), demeurant à B-7000 Mons, rue du Parc n° 5. Il engagera individuellement la société par sa seule signature.
3. L'adresse de la société est fixée à L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays et en langue française données par le notaire instrumentant aux comparantes, toutes connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont toutes signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. De Ketelaere, D. De Ketelaere, R. Delaet, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 72, case 3. – Reçu 100 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

J. Delvaux.

(071640.3/208/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

GETRAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R. C. Luxembourg B 96.608.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Fabio Marochi, administrateur d'entreprise avec brevet d'entrepreneur, demeurant à L-4646 Niederkorn, 64, rue Saint-Pierre, né le 16 février 1970 à Differdange.

2. Monsieur Marco Sgreccia, économiste, demeurant à L-2533 Luxembourg, 77, rue de la Semois, né le 28 février 1970 à Differdange.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GETRAL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations, et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II: Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont l'une doit être obligatoirement celle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois d'avril à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéficiaires

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Monsieur Fabio Marochi, préqualifié, trois cent dix actions	310
2. Monsieur Marco Sgreccia, préqualifié, trois cent dix actions	310
Total: six cent vingt actions	620

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Fabio Marochi, préqualifié
 - b) Monsieur Marco Sgreccia, préqualifié,
 - c) Monsieur Gianfranco Sgreccia, employé privé, demeurant à L-4974 Dippach, 16, rue des Romains, né le 17 novembre 1946 à Pergola (Italie).
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
ELIOLUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman (R.C. Luxembourg numéro B 55.997).
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2009.
5. Le siège social de la société est fixé à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires:

- Monsieur Fabio Marochi, prénommé et,
- Monsieur Marco Sgreccia, prénommé,

comme administrateurs-délégués pour engager la société en toutes circonstances par leur signatures conjointes pour les matières de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Marochi, M. Sgreccia, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 90, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

G. Lecuit.

(071649.3/220/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

TORAK, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 10, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 63.416.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07158, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Signature.

(071403.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

EUROCHROMA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 49.089.

Par décision du Conseil d'Administration du 29 septembre 2003, Mme Annette Müller, Limmatquai 3, CH-8001 Zürich, a été cooptée au Conseil d'Administration, en remplacement de Mme Verena Biedermann, démissionnaire.

Luxembourg, le 29 octobre 2003.

Pour EUROCHROMA HOLDINGS S.A.

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071635.3/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

DISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.619.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour DISE S.A.

Signature

(071461.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

DISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.619.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour DISE S.A.

Signature

(071459.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

DISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.619.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour DISE S.A.

Signature

(071463.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

LUX ENERG RESOURCES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 83.567.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(071528.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

VISION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 59.141.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071594.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

TK ALUMINUM LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 88.976.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 31 octobre 2003

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 31 octobre 2003 que:

- L'Associé Unique a décidé de nommer Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste de gérant de catégorie A&B de la société.

Le nouveau manager a les pouvoirs d'un Manager A&B décrits dans les derniers statuts coordonnés du 21 mai 2003.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071553.3/655/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

TEKSID ALUMINUM-LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 93.266.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 octobre 2003

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 31 octobre 2003 que:

- L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste de gérant de catégorie A&B de la société.

Le nouveau manager a les pouvoirs d'un Manager A&B décrits dans l'acte de constitution du 30 avril 2003.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071565.3/655/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

ERDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 22.385.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 14 octobre 2003 que:

- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L).

- Monsieur René Schmitter, licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg (L).

Ont été réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Il résulte de la même Assemblée que:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg.

A été réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071595.3/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

TOFI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 44.976.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(071574.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

TOFI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 44.976.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(071576.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

TOFI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 44.976.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00894, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(071577.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

DEAN & SUMMER INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 63.551.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 octobre 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07311. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(071588.3/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

SOCIETE DE PARTICIPATION DU GRAND-DUCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 18.271.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071600.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

SOCIETE DE PARTICIPATION DU GRAND-DUCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 18.271.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071598.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

SOCIETE DE PARTICIPATION DU GRAND-DUCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 18.271.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071597.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

SOCIETE DE PARTICIPATION DU GRAND-DUCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 18.271.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071596.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

BOLD FLYER ENTERPRISES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 84.722.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 3 novembre 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de BOLD FLYER ENTERPRISES HOLDING S.A., il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'allouer la perte de l'exercice de USD 6.227,53 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

M. Brandao Lima E Silva
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071609.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

COFIRI MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 85.264.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 17 octobre 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Pasquale Cardarelli, domicilié Via Fontana 1/B, 6900 Lugano
- Monsieur Corrado Amari, domicilié au 456 Kings Road, SW 10 QLQ, London

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Jean Hoffmann, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07282. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071590.3/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

THE FOUR PLUS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.717.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(071602.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

THE FOUR PLUS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.717.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(071599.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

BOOTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 5, rue Jean Origer.
R. C. Luxembourg B 64.702.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Signature.

(071603.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

BWI INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. (FORCE, FORTUNE, FORTRESS), Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 26.977.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue le 18 octobre 2003 pour l'année fiscale se terminant au 31 mars 2000*

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société BWI INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. (Force, Fortune, Fortress) (la «société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 mars 2000 enregistrant un profit de USD 31.679,03;

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 mars 2000;

- d'affecter les résultats comme suit:

- Dotation à la réserve légale 1.583,95 USD

- Profit à reporter 30.095,08 USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 mars 2000.

Miami (U.S.A.), le 18 octobre 2003.

Dr Henning

Chairman

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071601.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

BWI INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. (FORCE, FORTUNE, FORTRESS), Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 26.977.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue le 18 octobre 2003 pour l'année fiscale se terminant au 31 mars 2001*

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société BWI INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. (Force, Fortune, Fortress) (la «société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 mars 2001;

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 mars 2001;

- d'affecter les résultats comme suit:

- Perte à reporter 36.829,95 USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 mars 2001;

- d'élire les Directeurs et désigner le commissaire aux comptes.

Miami (U.S.A.), le 18 octobre 2003.

Dr Henning

Chairman

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071604.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

S.A. EURO-HOLDINGS, Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 32.952.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 20 octobre 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société EURO-HOLDINGS (la «société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion des Administrateurs et le rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002;

- d'affecter les résultats pour l'exercice se terminant comme suit:

- dotation à la réserve légale: 14.955,09 EUR

- profit à reporter: 284.146,84 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées jusqu'à la date du 31 décembre 2002.

- d'autoriser une augmentation du capital autorisé devant Notaire.

Miami, le 20 octobre 2003.

L. Smejda

Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00697. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071606.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

TÜV RHEINLAND LUXEMBURG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Livange.

R. C. Luxembourg B 9.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00965, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAZARS, Réviseurs d'entreprises

Signature

(071610.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

IBC INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. FULCRUM, Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 52.765.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 3 novembre 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de IBC INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. FULCRUM, il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 mars 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2003;
- d'affecter les résultats comme suit: dividendes à distribuer: 71.484,00 USD;
- de confirmer le mandat de commissaire aux comptes de KPMG SERVICES;
- de confirmer les mandats des administrateurs actuels M. Marc Goguet et M. Lucius Smejda et LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.;
- d'autoriser la mise à jour des formulaires des actions, ainsi que le Protocole de Souscription et le Mémoire de Placement Privé.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

L. Smejda / M. Goguet / LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

- / - / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071612.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

EUROCHROMA HOLDINGS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 49.089.

Par décision du Conseil d'Administration du 22 octobre 2003, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 octobre 2003.

Pour EUROCHROMA HOLDINGS S.A.

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07466. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071636.3/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

SAVEA S.A., Société Anonyme.
Capital social: EUR 31.000,-.
Siège social: L-2340 Luxembourg, 29, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 87.745.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société SAVEA S.A. en date du 13 juin 2003 que:

Première résolution

L'assemblée approuve les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve le bilan et le compte de profits et pertes tels qu'ils ont été présentés, et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2002 pour part à la réserve légale et pour autre part au compte Report à Nouveau.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Christiane Lacroute en tant qu'Administrateur-Déléguée et nomme en remplacement M. Patrick Dussault, 29, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de CDL EXPERTISE, S.à r.l., 29, rue Philippe II L-2340 Luxembourg de son mandat de Commissaire aux comptes et lui donne quitus de son mandat de gestion.

L'assemblée nomme en remplacement: DPLX, S.à r.l., 29, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Cinquième résolution

Décharge est donnée aux administrateurs de leur mandat de gestion.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071615.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

TITANE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 83.273.

—
Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 3 novembre 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TITANE HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

R. Brandao.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071613.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

TITANE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 83.273.

—
Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 3 novembre 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TITANE HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et de rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;

- d'affecter les résultats comme suit:

- perte à reporter: 5.159,14 USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2002;

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

R. Brandao.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071616.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

IMMOCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3736 Rumelange, 1, rue Saint Joseph.
R. C. Luxembourg B 28.048.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071618.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

LEG II HELLENIC HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 89.973.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071622.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

LaSalle EURO GROWTH II FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.512.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071624.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

LEG II EURO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 89.972.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071625.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

MARKETT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 70.373.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Isabelle Arend, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 octobre 2003.

Pour MARKETT S.A.

Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071633.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

LaSalle INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.524.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00869, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071626.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

TOSINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.324.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003 - (annule et remplace le bilan enregistré le 15 novembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour TOSINVEST INTERNATIONAL S.A.

Signature

(071627.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

TOSINVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.324.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour TOSINVEST INTERNATIONAL S.A.

Signature

(071628.1//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

LaSalle EURO GROWTH II, S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.511.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00873, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071629.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

INDRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69B, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 96.615.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

I) La société anonyme NOREVA S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69B, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 79.858, ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Monsieur Alain Strivay, expert-comptable, demeurant à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

II) La société anonyme ORMAFI CONSULT S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69B, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 78.324, ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Monsieur Alain Strivay, prénommé.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de INDRALUX S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger: l'achat, la vente en gros, demi-gros et détail, la représentation et le courtage, de tout matériel d'équipement pour immeubles, bureaux, véhicules; la consultance en marketing et en gestion commerciale, en techniques électro-acoustiques, audiovisuelles, en techniques de visio-conférences, de domotique industrielle; la formation et l'encadrement de délégués commerciaux; l'organisation de réseaux de vente et de services commerciaux; la représentation et la délégation commerciales pour toutes firmes ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères; l'organisation de séminaires, de réunions professionnelles, d'événements publicitaires et l'organisation de l'infrastructure et de la logistique qui y sont liés.

Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités.

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Art. 5. Le capital social est fixé trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-huit, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille trois et par dérogation à l'article quinze, la première assemblée annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme NOREVA S.A., prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- La société anonyme ORMAFI CONSULT S.A., prédésignée, une action	1
Total: cent actions	100

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, représentant la contre-valeur de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément, par la production d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont évalués sans préjudice à la somme de mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:
 - a) Monsieur Serge Nimal, ingénieur, demeurant à B-6032 Mont-sur-Marchienne (Belgique), avenue Albert I^{er}, 23;
 - b) Madame Gaëlle Chevalier, employée, épouse de Monsieur Serge Nimal, prénommé, demeurant à B-6032 Mont-sur-Marchienne (Belgique), avenue Albert I^{er}, 23;
 - c) Monsieur Alex Minne, administrateur de sociétés, demeurant à B-6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes (Belgique), 37, Chemin du Gros Caillou.
2. L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir: Monsieur Alain Strivay, prénommé.
3. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
4. Le siège de la société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69B, boulevard de la Pétrusse.
5. L'assemblée décide de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Serge Nimal, préqualifié, avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Strivay, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 98, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

M. Thyès-Walch.

(071757.3/233/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

LaSalle EURO GROWTH II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.223.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071630.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

GIROINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 44.566.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2003, la Fiduciaire MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de Mme Marie-Claire Zehren, démissionnaire.

Luxembourg, le 29 octobre 2003.

Pour GIROINVEST S.A.

Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071639.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

LAB DATA CENTRE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5366 Münsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 80.510.

—
*Extract of the minutes of the Annual General Meeting of the Shareholders
of LAB DATA CENTRE S.A. held on September 12th 2003*

The meeting resolved to approve the annual accounts for the year ending 31st December 2002.

The meeting appoints Mr Michel Maggi, residing in Moutfort, as a Director.

The meeting reappoints the Directors for a new statutory term expiring at the date of the Annual General Meeting to be held in 2006.

The present Directors are:

- Mr Martin Cooke, Director, residing in Lower Sunbury, England,
- Mr Bernard Moreau, Director, residing in Sandweiler,
- Mr Allan Patrick Lowe, Director, residing in Senningen,
- Mrs. Gillian Arcone, Director, residing in Münsbach,
- Mr Mohamed Aïhi, Administrative Director, residing in Wormeldange,
- Mr Michel Maggi, Technical Director, residing in Moutfort.

The meeting appoints GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, as «Commissaire aux comptes» for a statutory term expiring at the date of the next Annual General Meeting in 2004.

Traduction en français:

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle des actionnaires
de LAB DATA CENTRE S.A. qui s'est tenue le 12 septembre 2003*

L'assemblée décide de ratifier les comptes annuels au 31 décembre 2002.

L'assemblée décide de nommer M. Michel Maggi, demeurant à Moutfort, aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet à ce jour.

L'assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs pour une nouvelle période statutaire se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

Le conseil d'administration se compose de:

- M. Martin, Cooke, directeur, demeurant à Lower Sunbury, England,
- M. Bernard Moreau, directeur, demeurant à Sandweiler,
- M. Allan Patrick Lowe, directeur, demeurant à Senningen,
- Mme Gillian Arcone, directeur, demeurant à Münsbach,
- M. Mohamed Aïhi, directeur administratif, demeurant à Wormeldange,
- M. Michel Maggi, directeur technique, demeurant à Moutfort.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg pour une période statutaire se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004.

Certified true extract

Pour extrait conforme

LAB DATA CENTRE S.A.

B. Moreau

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06912. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071659.3/850/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

DARDANT-PINTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 6, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 82.076.

—
Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire se tenant en date du 6 novembre 2003

Ordre du jour:

1. Démission du gérant technique.
2. Nomination du gérant technique.
3. Modifications des pouvoirs de signature des gérants.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

J.-M. Dardant, C. Fernandes Pinto.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071665.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

DARDANT-PINTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 6, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 82.076.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société DARDANT-PINTO, S.à r.l., tenue au siège social de la société à Dudelange en date du 6 novembre 2003 que:

- 1) L'assemblée accepte la démission du gérant technique, Monsieur Dardant Jean-Marc.
- 2) L'assemblée décide de la nomination de Madame Fernandes Pinto Camila comme gérante technique.
- 3) L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée par la seule signature du gérant technique.»

Signatures

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01421. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Liste de présence de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 novembre 2003

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions	Nom du mandataire	Lieu et date de la procuration	Signatures
Camila Fernandes Pinto	123			Signature
Jean-Marc Dardant	1			Signature
Total	124			

Signatures

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071664.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

DARDANT-PINTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 6, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 82.076.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 6 novembre 2003 à 9.30 heures

L'an deux mille trois, le 6 novembre 2003, se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée DARDANT-PINTO, S.à r.l., ayant son siège à L-3450 Dudelange, 6, rue du Commerce, R. C. Luxembourg section B numéro 82.076 constituée suivant acte reçu le 16 mai 2001.

L'assemblée est présidée par M. Dardant Jean-Marc, gérant, demeurant à F-57185 Vitry-sur-Orne, rue du 4 septembre.

Le président désigne comme secrétaire Mme Denise Copette, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Blanc Elisabeth, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président acte que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de cette liste de présence que les 100 parts sociales, formant l'intégralité du capital social de la société, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Démission du gérant technique, Monsieur Dardant Jean-Marc,
2. Nomination du nouveau gérant technique, Madame Fernandes Pinto Camila,
3. Modification du pouvoir de signature des gérants: la société se trouve engagée par la seule signature du gérant technique.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission du gérant technique, Monsieur Dardant Jean-Marc.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de la nomination de Madame Fernandes Pinto Camila comme gérante technique.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée par la seule signature du gérant technique.»

Plus rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 9.45 heures.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01434. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071667.2//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

PROFEX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 51.109.

—
DISSOLUTION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 17 octobre 2003 à 11.00 heures, Monsieur Joseph Treis, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg a été nommé Commissaire-vérificateur.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 17 octobre 2003 à 14.00 heures, que la liquidation de la société, décidée en date du 20 mai 2003, a été clôturée et que PROFEX S.A. a définitivement cessé d'exister.

Quitus a été accordé au Liquidateur et au Commissaire-vérificateur. Les livres sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société: 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 octobre 2003.

Pour PROFEX S.A.

Société Anonyme Liquidée

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071631.3/1017/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

TEXANOX LUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 70.694.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00939, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(071726.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

FIFTY FOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 61.380.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(071740.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

FIFTY FOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 61.380.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2003

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 20 octobre 2003 que:

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Ont été réélus aux postes d'administrateurs:

- Maître Bernard Felten,
- Maître Roy Reding,
- Monsieur Frédéric Collot.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

- CD-SERVICES, S.à r.l.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00060. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071739.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

FORNEBULUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 29.245.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

FIDUPAR

Signature

(071727.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

NEFERTARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 71.474.

—
Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 octobre 2003.

Pour NEFERTARI S.A.

Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071637.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

ATOLS INVESTISSEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.922.

Le bilan au 31 août 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

(071730.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

ALINE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 40.367.

DISSOLUTION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 21 octobre 2003 à 11.00 heures, Monsieur Joseph Treis, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg a été nommé Commissaire-vérificateur.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 21 octobre 2003 à 14.00 heures, que la liquidation de la société, décidée en date du 21 août 2003, a été clôturée et que ALINE INTERNATIONAL S.A. a définitivement cessé d'exister.

Quitus a été accordé au Liquidateur et au Commissaire-vérificateur. Les livres sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société: 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 octobre 2003.

Pour ALINE INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme Liquidée

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07463. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071632.3/1017/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

HABRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.644.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signatures.

(071735.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

LENTZE PARC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 212, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 96.614.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Christiane Goeres, employée privée, née à Luxembourg, le 31 décembre 1962, demeurant à L-8067 Bertrange, 31, rue am Pesch et son époux

2) Monsieur Claude Kler, employé privé, né à Luxembourg, le 14 octobre 1962, demeurant à L-8067 Bertrange, 31, rue am Pesch.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de LENTZE PARC, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites comme suit:

1) Madame Christiane Goeres, deux cent cinquante parts	250 parts
2) Monsieur Claude Kler, deux cent cinquante parts	250 parts
Total: cinq cents parts	500 parts

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. La société sera gérée par deux gérants, dont l'un sera le gérant technique et l'autre le gérant administratif.

Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée:

Madame Christiane Goeres, employée privée, née à Luxembourg, le 31 décembre 1962, demeurant à L-8067 Bertrange, 31, rue am Pesch.

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude Kler, employé privé, né à Luxembourg, le 14 octobre 1962, demeurant à L-8067 Bertrange, 31, rue am Pesch.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

2. Le siège social est fixé à L-8077 Bertrange, 212, rue de Luxembourg.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Goeres, C. Kler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 93, case 1. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

F. Baden.

(071760.3/200/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

CARBOLUX TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 83.599.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 10 octobre 2003 que:

1. L'assemblée réélit aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se prononcera sur les comptes au 31 décembre 2003:

- M. Lou Huby,
- M. Igor Kovrovstev,
- M. Steffen Wünschmann,
- LUX ENERG RESOURCES HOLDING S.A.

2. L'assemblée réélit au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se prononcera sur les comptes de la société au 31 décembre 2003:

- FIDUCIAIRE PROBITAS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06702. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071705.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

CARBOLUX TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 83.599.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 octobre 2003, que:

Suite au renouvellement de son mandat lors de l'assemblée générale des actionnaires et conformément à l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale en date du 10 octobre 2003, le conseil d'administration confirme à nouveau la nomination de M. Steffen Wünschmann au poste d'administrateur-délégué de la société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature et droit de co-signature obligatoire.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06704. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071707.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

**THE WEST OF ENGLAND SHIP OWNERS MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION
(LUXEMBOURG),
Association d'Assurance Mutuelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 8.963.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 20 février 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent enregistrés à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07274, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 24 septembre 2003

Est nommée comme réviseur d'entreprises, pour un terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de 2003 ou jusqu'à l'élection de son remplaçant:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

THE WEST OF ENGLAND SHIP OWNERS MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION (LUXEMBOURG)

P. A. Aspden

General Manager / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071458.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

**THE WEST OF ENGLAND SHIP OWNERS MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION
(LUXEMBOURG),
Association d'Assurance Mutuelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 8.963.

Le soussigné, Philip Anthony Aspden, de 33, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, secrétaire-général de THE WEST OF ENGLAND SHIP OWNERS MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION (LUXEMBOURG), certifie par la présente qu'à la suite des résolutions dûment adoptées par l'assemblée générale du 24 septembre 2003, les administrateurs de l'Association sont les personnes nommées dans le relevé ci-annexe et signé par lui-même comme certificat d'exactitude.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

THE WEST OF ENGLAND SHIP OWNERS MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION (LUXEMBOURG)

P. A. Aspden

Secrétaire-Général

Luxembourg, le 24 septembre 2003

Conseil d'administration

Sulaiman Ibrahim Al Bassam, administrateur, domicilié à P.O. Box 24981, Safat, 13110 Kuwait.

Mohamed Salem Obaid Aldhaheri, administrateur, domicilié à PO Box 46610, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

Khalil Ibrahim Al-Gannas, administrateur, domicilié à PO Box 8591, Riyadh 11492, Arabie Saoudite.

Howard Victor Boyd, administrateur, domicilié à Kleinwaterstraat 86, Schilde 2970 Antwerp, Belgique.

Anthony Roderick Chichester Bancroft Cooke, administrateur, domicilié à Poland Court, Odiham, Hampshire, RG29 1JL, Angleterre.

Lamarr Breland Cooler, administrateur, domicilié à 9989 S.W. 125 Terrace, Miami, Florida, 33176, Etats-Unis.

George Stavros Coumantaros, armateur, Président de Southern Star Shipping Co. Inc., domicilié à 944 Fifth Avenue, New York, N.Y. 10021, Etats-Unis.

Ludwig Criel, administrateur, domicilié à Dennenlaan 62, 2758 Haasdonk, Belgique.

James Andrew Drakos, administrateur, domicilié à 44 Rock Ridge Avenue, Greenwich, CT 06831, Etats-Unis.

Mehmet Bülent Ergin, administrateur, domicilié à Büyükdere Cad., Yapaikredi Plaza, A-Blok, K:12, 80620 Levent, Istanbul, Turquie

João Manuel De Mello Franco, administrateur, domicilié à Travessa Da Legua Da Povia No.5-4 DTO, 1250 Lisboa, Portugal.

Gao Wei Jie, administrateur, domicilié à 1802, Block-A, Fang Cheng Yuan 3-QU Fang Zhuang, Feng Tai District 100078, Beijing, Chine.

Huang Shao Jie, administrateur, domicilié à Flat 4, 24/F, Block A, Hongway Garden, 8 New Market Street, Sheung Wan, Hong Kong.

Tagir Izmailov, administrateur, domicilié à Flat 2, UI Novorossiyskoy, Respubliki 2A, Novorossiysk, 353900, Russie

Ejgil Kromann, administrateur, domicilié à 26 Sankt Annae Plads, 1250 Copenhagen K, Danemark.

Li Shao De, administrateur, domicilié à RM.2015, No.1, 261 Mid Wu Lu Mu Qi Road, Shanghai, Chine.

Peter George Livanos, administrateur, domicilié à Le Formentor, Apt 13B, Monaco 98000.

Paul Robert Lorenz Lorenz-Meyer, administrateur, domicilié à Parkallee 64, 20144 Hamburg, Allemagne.

Matheos Los, administrateur de C.M. Los (London) Ltd., domicilié à Flat 2, 18 Rosecroft Avenue, London NW3 7QB, Angleterre.

Raymond Reginald Miles, administrateur, domicilié à 32 Redburn Street, Chelsea, London SW3 48X, Angleterre.

Anthony Papadimitriou, administrateur, domicilié à Sygrou 241 and Alikarnassou 2, Nea Smyrni, Athens 171 22, Grèce.

Tatiana Petalas, administrateur, domicilié à 7 Avenue Princesse Grace, Monte Carlo, MC 98000, Monaco.

Bernard Sauveur Sire, administrateur, domicilié à 705 Av des Bigochets, 78670 Villennes, France.

Susham Kumar Sood, administrateur, domicilié à 301 'Marble Arch', 94, Pali Hill, Bandra, Mumbai 400 050, Inde.

Arne Teigen, administrateur, domicilié à 6/2 Chidlom Place, Apt. No. 16A, Soi Chidlom, Ploenchit Road, Bangkok 10330, Thaïlande.

Stephen Amer Van Dyck, administrateur de Maritrans GP Inc., domicilié à 1131 Abbey's Way Tampa, Florida 33602, Etats-Unis.

Wang Haiming, administrateur, domicilié à Guan Cheng Nan Yuan 11-4B, Hai Dian District, Beijing, Chine.

Geoffrey Woodford, administrateur, domicilié à Broomells Farm, Misbrooks Green Road, Dorking, Surrey RH5 4QQ, Angleterre.

General manager et secrétaire-général

Philip Anthony Aspden, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gestionnaires

THE WEST OF ENGLAND SHIP OWNERS INSURANCE SERVICES LIMITED, Tower Bridge Court, 224 Tower Bridge Road, London SE1 2UP, Angleterre.

Réviseurs

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07279. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071448.3/1026/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

**SEFIN S.A., Société Anonyme,
(anc. SEFIN S.A.H).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.009.

L'an deux mille trois, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SEFIN S.A.H., établie et ayant son siège à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 43.009,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 février 1993, publié au Mémorial C numéro 225 du 17 mai 1993.

La séance est ouverte à 12.30 heures sous la présidence de Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Grégory De Harenne, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Eric Lacoste, employé privé, demeurant à Luxembourg

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille quatre cents (1.400) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président signale qu'initialement le capital était d'un million quatre cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.400.000,-), représenté par mille quatre cents (1.400) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune,

que ce capital a été converti en trente-quatre mille sept cent cinq euros et neuf cents (€ 34.705,09) représenté par mille quatre cents (1.400) actions sans dénomination de valeur nominale, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 19 novembre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C 1522 du 22 octobre 2002.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de SEFIN S.A.»

2. Modification de l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelle forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises,

luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

Modification afférente de l'article 4 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

3. Augmentation du capital social à concurrence de cent trente-sept mille trois cent soixante-trois euros et onze cents (137.363,11 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre mille sept cent cinq euros et neuf cents (EUR 34.705,09) à cent soixante-douze mille soixante-huit euros et vingt cents (172.068,20 EUR), par augmentation de la valeur nominale des actions.

4. Renonciation de l'actionnaire minoritaire à son droit préférentiel de souscription,

5. Souscription et libération en numéraire par l'actionnaire majoritaire,

6. Réduction du capital social à concurrence de quarante-deux mille deux cent trente et un euros et quatre-vingt-dix-huit cents (42.231,98 EUR) pour le ramener de cent soixante douze mille soixante-huit euros et vingt cents (172.068,20 EUR) à cent vingt-neuf mille huit cent trente-six euros et vingt-deux cents (129.836,22 EUR) par amortissement des pertes antérieures.

7. Annulation des mille quatre cents (1.400) actions existantes sans désignation de valeur nominale et création de dix mille (10.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale (SDVN).

8. Insertion à l'article 5 d'un paragraphe relatif à l'établissement d'un capital autorisé à hauteur d'un million deux cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-deux euros (1.298.362,00 EUR) représenté par cent mille (100.000) actions.

9. Modifications afférentes de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de SEFIN S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 4.

La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent trente-sept mille trois cent soixante-trois euros et onze cents (€ 137.363,11) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre mille sept cent cinq euros et neuf cents (€ 34.705,09) à cent soixante-douze mille soixante-huit euros et vingt cents (€ 172.068,20), par augmentation de la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que cette augmentation de capital a été réalisée par l'actionnaire majoritaire moyennant mise à disposition de la société d'un montant de cent trente-sept mille trois cent soixante-trois euros et onze cents (€ 137.363,11).

La somme de cent trente-sept mille trois cent soixante-trois euros et onze cents (€ 137.363,11) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Sixième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de quarante-deux mille deux cent trente et un euros et quatre-vingt-dix-huit cents (€ 42.231,98) pour le ramener de cent soixante-douze mille soixante-huit euros et vingt cents (€ 172.068,20) à cent vingt-neuf mille huit cent trente-six euros et vingt-deux cents (€ 129.836,22) par amortissement des pertes antérieures.

Septième résolution

L'assemblée décide d'annuler les mille quatre cents (1.400) actions existantes sans désignation de valeur nominale et de créer dix mille (10.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 5 un paragraphe relatif à l'établissement d'un capital autorisé à hauteur d'un million deux cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-deux euros (€ 1.298.362,00) représenté par cent mille (100.000) actions.

Neuvième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'article cinq (5) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa

Le capital social est fixé à cent vingt-neuf mille huit cent trente-six euros et vingt-deux cents (€ 129.836,22), représenté par dix mille actions (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 5. 5^{ème} alinéa et suivants

Le capital autorisé est fixé à un million deux cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante-deux euros (€ 1.298.362,-), représenté par cent mille (100.000) actions sans désignation de la valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à des telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ trois mille euros (€ 3.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Bonnier, G. De Harenne, E. Lacoste, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2003, vol. 892, fol. 62, case 10. – Reçu 1.373,63 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 2003.

F. Kessler.

(071923.3/219/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

**SEFIN S.A., Société Anonyme,
(anc. SEFIN S.A.H.).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 43.009.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 octobre 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 2003.

F. Kessler.

(071924.3/219/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2003.

SISCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 73.721.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, MM. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 octobre 2003.

Pour SISCO S.A.
Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG
Société Anonyme
C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071638.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

SAINT BENOIT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 58.367.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Camille Neiseler s'est démis de ses fonctions d'Administrateur en date du 30 septembre 2002.

Luxembourg, le 29 octobre 2003.

Pour SAINT BENOIT S.A.
Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG
Société Anonyme
C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071642.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

SAINT BENOIT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 58.367.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2002, les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Camille Neiseler, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg. Le Commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 octobre 2003.

Pour SAINT BENOIT S.A.
Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG
Société Anonyme
C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07475. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071643.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.
